

**PROCES-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 OCTOBRE – 19h00  
MAIRIE DE VILLEREVERSURE**  
(Convocation faite le 08 octobre 2024)

**Président** : M. Jordan GIRERD

**Présents** :

Mmes Céline AZNAR, Marie-Pierre CHANEL, Chrystèle COURTHIAL, Raphaële FRISON, Danielle GUILLERMIN, Cécile PIERRE

Mrs Nicolas CLAIR, Jordan GIRERD, Mathias LAUGIER

**Excusés** :

Mme Marianne BREVET

Mrs Jérôme CHURLET, Daniel GAMEIRO, Kévin FLAMANT et Frédéric WALLE

**Absents** : /

**Pouvoirs** :

Mr Frédéric WALLE à Mme Cécile PIERRE

Mr Kévin FLAMANT à M. Jordan GIRERD

Mr Jérôme CHURLET à Mr Mathias LAUGIER

Mr Daniel GAMEIRO à Mme Céline AZNAR

Mme Marianne BREVET à Mme Danielle GUILLERMIN

**Secrétaire de séance** : Raphaële FRISON

**Quorum** : 9 (atteint)

**Ordre du jour de la séance** :

1. CM du 02 septembre 2024 – approbation du procès-verbal (annexe jointe)
2. Décisions du maire depuis le dernier Conseil Municipal (annexe jointe)
3. Finances – décision modificative pour charges du personnel
4. Personnel – Création d'emploi d'un agent technique et modification du tableau des emplois
5. Commissions - Point sur les dossiers en cours
6. Questions diverses



## OUVERTURE DE SÉANCE A 19H05



### APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/05/2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jordan GIRERD, Maire, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 2 septembre 2024

### DECISION DU MAIRE

Le Conseil Municipal est informé des décisions du Maire depuis le dernier conseil :

N° décision	Date	Domaine	Objet
2024-026	27/08/2024	Urbanisme	Inscription à la formation « l'agent d'accueil/ la secrétaire de mairie à l'heure de la Démat'ADS » afin d'entrer dans un process de dématérialisation des autorisations d'urbanisme à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2024.
2024-027	23/09/2024	Finances	Approbation du devis du 11 septembre 2024 de M. CAILLE Christian de Duo CHRISTAL pour l'animation musicale du repas CCAS du 26 octobre pour un montant de 350€
2024-028	23/09/2024	Finances	Approbation du devis n°560415 en date du 30 aout 2024 de l'entreprise « ecpa par Pearson » pour du matériel papier version manuelle au profit de Mme Darmon Nathalie, psychologue à l'antenne RASED de Villereversure, pour un montant de 2121.54€ TTC
2024-029	02/10/2024	Finances	Approbation du devis n°9399 en date du 15 septembre 2024 de l'entreprise « PYM Réception » pour de la location de nappage pour le repas du CCAS, pour un montant de 212.71€ TTC
2024-030	02/10/2024	Finances	Approbation du devis n° DE00005485 en date du 1 <sup>er</sup> octobre 2024 de l'entreprise « GARAGE SURANNAIS » pour la réparation d'une remorque, d'un montant de 150.19€TTC.

<p style="text-align: center;"><b>FINANCES</b> - <b>Décision modificative pour charges du personnel</b></p>	<p>Cécile PIERRE expose aux membres du conseil municipal que suite à différents arrêts maladie et notamment de deux titulaires placés en longue maladie, il a fallu recruter des agents contractuels pour les remplacer faisant ainsi augmenter les charges de personnels. Pour assurer le versement des paies des agents de la commune jusqu'à la fin de l'année, il devient nécessaire de procéder à un virement de crédits d'un montant de 60000,00 € au chapitre 012.</p> <p>Le Maire explique que compte tenu du fait que les travaux prévus au budget pour l'éclairage public secteur Noblens ne débiteront pas et donc ne se termineront pas en cette fin d'année, la commune a les crédits sur ce chapitre. Des indemnités concernant ces arrêts seront perçues mais en décalé.</p> <table border="1" data-bbox="456 416 1495 696"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Chapitre/Article</th> <th colspan="2">Dépenses</th> </tr> <tr> <th>Baisse des crédits</th> <th>Hausse des crédits</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>065/65568 - « autres contributions »</td> <td>-60000,00€</td> <td>/</td> </tr> <tr> <td>012/633 - Impôts, taxes</td> <td>/</td> <td>+1000,00€</td> </tr> <tr> <td>012/6411 - Personnel titulaire</td> <td>/</td> <td>+20000,00€</td> </tr> <tr> <td>012/6413 - Personnel non titulaire</td> <td>/</td> <td>+26000,00€</td> </tr> <tr> <td>012/6450 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance</td> <td>/</td> <td>+13 000,00€</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le choix de prendre 60 000€ sur le compte 65 568 et d'effectuer les modifications telles que présentées dans le tableau ci-dessus.</p>	Chapitre/Article	Dépenses		Baisse des crédits	Hausse des crédits	065/65568 - « autres contributions »	-60000,00€	/	012/633 - Impôts, taxes	/	+1000,00€	012/6411 - Personnel titulaire	/	+20000,00€	012/6413 - Personnel non titulaire	/	+26000,00€	012/6450 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	/	+13 000,00€
Chapitre/Article	Dépenses																				
	Baisse des crédits	Hausse des crédits																			
065/65568 - « autres contributions »	-60000,00€	/																			
012/633 - Impôts, taxes	/	+1000,00€																			
012/6411 - Personnel titulaire	/	+20000,00€																			
012/6413 - Personnel non titulaire	/	+26000,00€																			
012/6450 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	/	+13 000,00€																			
<p style="text-align: center;"><b>PERSONNEL COMMUNAL</b> - <b>CRÉATION D'EMPLOI D'UN AGENT TECHNIQUE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS</b></p>	<p>Le maire indique que compte tenu du nouveau visage que prend la commune, il convient de réorganiser les services de la collectivité, en créant un poste permanent à temps non complet de 30 heures par semaine, pour permettre à l'agent technique en poste d'assurer toutes les tâches et services qui lui incombent au sein de la commune grâce à l'appui d'un deuxième agent, Jusqu'à présent, un agent saisonnier est employé pendant la période haute (printemps-été) à temps plein, pour permettre à l'agent en place d'effectuer des travaux pour lesquels il est nécessaire d'être 2. Ce besoin devient indispensable durant toute l'année même si pendant la période basse, il est moindre. C'est pourquoi, il est proposé de créer un emploi à temps non complet de 30 heures annualisées avec 6 mois (période haute) à 35heures et 6 mois (période basse) à 25heures. Danielle GUILLERMIN pose la question du CDD ou CDI et la durée du contrat.</p> <p>Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création d'emploi d'un agent technique polyvalent pour l'embauche en CDD d'une durée d'un an de l'agent saisonnier, sur un poste annualisé en 30/35ème, à compter du 1er Novembre 2024.</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le nouveau tableau des emplois permanents.</p> <p>Une réflexion est engagée sur un temps supplémentaire de secrétaire dans les années à venir et sur les horaires d'ouverture de la mairie.</p>																				
<p style="text-align: center;"><b>POINTS DIVERS</b> -</p>	<p><b>Commission scolaire :</b> Danielle GUILLERMIN Une réunion éducative aura lieu ce mardi 15 Septembre suite à des problèmes d'incivilités et de violences des enfants. Présentation d'un fascicule sur le bien-vivre à l'école</p> <p><b>Commission CCAS :</b> Raphaële FRISON Animation sur la thématique du mouvement proposée par l'InterCCAS le 5 Octobre avec Sylvie Robin, et les « Echappées Vertes » : une trentaine de participants qui ont semblé très contents de cette randonnée sensorielle</p>																				

Repas des séniors : 80 inscrits, 75 colis à prévoir, encore des réponses en suspens.  
Tout s'annonce pour le mieux

**Commission Service à la population** : Raphaële FRISON

La rencontre pour l'élaboration du calendrier des fêtes a eu le 10 Octobre ; malgré une date fixée 1 an à l'avance, annoncée sur le bulletin municipal, et un mail de rappel, peu de représentant des associations. Beaucoup de demandes par mail. Rappel : les personnes présentes physiquement restent prioritaires pour le choix des dates de leur manifestation. Le bulletin municipal avance....

Côté bibliothèque municipale : une exposition crochets à voir jusqu'au 23 Novembre 2024

Loto de l'AVAL et Comité des fêtes : 20 Octobre

Collecte de sang : le 31 Octobre à Chavannes sur Suran

**Commission Cadre de vie** : Nicolas CLAIR

Projet verger : avec le concours de Mme DELHOMMEAU Martine : pour 2024, projet de planter 7 arbres. Il est prévu de planter 1 poirier, 2 pommiers, 2 pruniers et 2 cerisiers avec de la consoude ou de la bardane autour pour protéger les troncs. Le dossier devra être envoyé avant le 4/11/2024 pour des plantations entre Janvier et Mars 2025

Des poteaux vont être installés pour le ramassage des crottes de chien : Grange-Buisson, Parc des petits(square), le Château et quartier de la gare.

Monuments aux morts : 2 Croix Saint André vont être mises

Un nettoyage de la nature avec la Société de Chasse va avoir lieu en Mars 2025

Soirée du Patrimoine Surannais le 22/11/2025.

Villereversure classé 1ère pour les communes non labellisées

Réunion le Vendredi 18 Octobre à 20 à Saint Etienne du Bois

Le nettoyage des massifs de la Commune a commencé

Les pierres du lavoir ont été rangées sous le lavoir. Projet pour 2025 de les ré-installer à l'origine. Peut-être envisager la réfection du toit du lavoir et du cimetière : Voir avec l'association patrimoine

Les travaux de la chapelle St Alban avec l'entreprise Fuat et les bénévoles de l'Association du Patrimoine sont en cours.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Cécile PIERRE :**

Problème d'adresse derrière le Château : nouvel adressage mis à jour

Demande si possible de décaler la date du repas des aînés car programmé au milieu des vacances scolaires. Cette question sera évoquée à la prochaine réunion du CCAS

**Marie-Pierre CHANEL :** en attente des documents à distribuer suite à la réunion d'informations pour les travaux d'assainissement de Noblens.

**Jordan GIRERD :**

Récital : Rien de plus pour l'instant

Salon des maires : Vendredi 18 Octobre au Parc des Expositions

Commémoration le 11/11/2024 à 9h30 suivi d'un café

Réunion : Participation citoyenne le 12 Novembre à 19h00 dans la salle du Conseil Municipal

Réunion publique : PLU le 18/11/2024 à la salle des fêtes à 19h00

Présence d'un représentant d'une société de vidéo-surveillance lors du prochain conseil.



**SÉANCE LEVÉE A 20H30**

**CONVOCAATION DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**  
**👉 Lundi 16 décembre 2024**

	<b>Le Maire</b>	<b>Le/La secrétaire de séance</b>
	M. Jordan GIRERD	Mme Raphaële FRISON
<b>Signature</b>		